

Document de Communication

à remettre aux familles (et à l'ensemble des personnes engagées dans le programme)
Peut si nécessaire être joint au livret scolaire

Programme Personnalisé de Réussite Educative

«La loi du 23 avril 2005 prévoit, dans son article 16, qu'« à tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle, le directeur d'école ou le chef d'établissement propose aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre en place un programme personnalisé de réussite éducative».

« Le programme personnalisé de réussite éducative consiste en un plan coordonné d'actions, conçues pour répondre aux difficultés d'un élève, formalisé dans un document qui en précise les objectifs, les modalités, les échéances et les modes d'évaluation. Il est élaboré par l'équipe pédagogique et discuté avec les parents. Il est également présenté à l'élève qui doit en comprendre la finalité pour s'engager avec confiance dans le travail qui lui est demandé. »

Nom :	Classe :
Prénom :	Cycle :
Date de naissance	Ecole :

Nom des responsables légaux	Adresse

Parcours scolaire de l'élève

Année scolaire	Classe	Ecole	Nom de l'enseignant	Aide mise en place

Modalités de l'aide

Compétences et connaissances à travailler de manière spécifique	Actions mises en œuvre pour atteindre ces objectifs		
	A l'école	Dans la classe	
		Dans le cycle ou l'école	
		Avec l'aide du RASED (si nécessaire)	
		Autres aides extérieures (accompagnement scolaire, orthophonie, santé...)	
	A l'école	Dans la classe	
		Dans le cycle ou l'école	
		Avec l'aide du RASED (si nécessaire)	
		Autres aides extérieures (accompagnement scolaire, orthophonie, santé...)	
	A l'école	Dans la classe	
		Dans le cycle ou l'école	
		Avec l'aide du RASED (si nécessaire)	
		Autres aides extérieures (accompagnement scolaire, orthophonie, santé...)	
Modalités d'accompagnement par les parents			

EMPLOI DU TEMPS DE L'ENFANT

Résumer de façon simple avec l'enfant ce qu'il fera, avec qui, quand, où, avec quels outils... pour réaliser le Programme. Construire avec lui son emploi du temps.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	 VENDREDI	SAMEDI
Matin						
Après-midi						
Hors temps scolaire						

Programme adopté le :	
Personne garante du projet : le directeur	
Durée prévisionnelle :	

Signataires du Programme Personnalisé de Réussite Educative		
L'enseignant	Les parents	Le directeur ou chef d'établissement
RASED	Autre	Autre